

RÉGLEMENTATION / ACCÈS PATINAGE ARTISTIQUE LIBRE

Règles de sécurité

Réservé aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures ayant atteint un niveau intermédiaire et âgés de 12 ans.

Il est strictement défendu

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De s'attrouper ou flâner en bordure de la patinoire.
- De s'asseoir sur le bord de la bande.
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire.
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras.
- De freiner brusquement.
- De jeter des objets sur la patinoire.
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.
- Aucun entraînement dirigé ne sera toléré.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19

- Maximum de 18 personnes par période. Inscription obligatoire.
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée.
- Les participants pourront arriver 10 minutes maximum avant le début de l'activité.
- Les participants doivent présenter une preuve de résidence à l'arrivée.
- Les participants doivent arriver habillés et devront chausser leurs patins sur le banc des joueurs.
- Les participants doivent quitter l'infrastructure *immédiatement* après l'activité, et ce en respectant les directives.
- Les accompagnateurs devront attendre à l'extérieur du Complexe sportif.
- Les toilettes, douches et vestiaires ne sont pas accessibles.
- Les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau.
- Les participants doivent limiter les contacts et maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les patineurs.
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées doivent rester à la maison.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis. Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfice du patinage artistique libre.

Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.